

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaigu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaigu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_01

Acquisition à PODELIHA du Pôle Santé de La Guyonnière

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, santé et cohésion sociale au sein de la ville de Montaigu-Vendée.

Cette dernière rappelle à l'assemblée que dans le cadre du Schéma de développement de l'offre de santé 2024-2027 porté par l'Agglomération Terres de Montaigu, la commune a fait le choix d'accompagner les projets immobiliers des équipes de soins en vue de favoriser leur développement notamment pour répondre aux nouvelles pratiques professionnelles.

C'est pourquoi, la commune de Montaigu-Vendée se propose d'acquérir de la société Podeliha la maison paramédicale située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière – Rue de l'Abbé Grelier, cadastrée 107 section AH numéro 941.

Cet ensemble immobilier à usage paramédical comprend une entrée, un secrétariat, trois bureaux de consultations, une salle d'attente, une salle de réunion, dégagement et sanitaires, trois cabinets paramédicaux, une salle d'attente, dégagement et sanitaires, le tout d'une surface bâtie d'environ 245 m².

Il est ici précisé à l'assemblée que l'ensemble immobilier est actuellement loué et la commune deviendra, à compter de la date de signature de l'acte authentique, bailleur en lieu et place de la société Podeliha, dans les conditions prévues par les baux professionnels en cours ; le tout moyennant un loyer annuel de 33.896,40 € HT. La cession est proposée avec maintien des baux professionnels existants.

L'assemblée est invitée à décider de l'acquisition de la maison paramédicale située à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée La Guyonnière - Rue de l'Abbé Grelier, cadastrée 107 section AH numéro 941, appartenant à la société Podeliha, moyennant le prix principal de 421 300,00 €.

Considérant l'avis des domaines n°2025-85146-30774 en date du 23 avril 2025,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE D'ACQUÉRIR de la société dénommée Podeliha, l'ensemble immobilier situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée La Guyonnière, Rue de l'Abbé Grelier, cadastré 107 section AH numéro 941 tel que désigné ci-dessus, moyennant le prix principal de 421 300,00 €.
- PREND ACTE que les cellules composant cet ensemble immobilier sont actuellement louées et que la commune deviendra propriétaire à compter de l'acte authentique de vente, bailleur en lieu et place du propriétaire actuel, dans les conditions prévues par les baux en cours.
- DIT que les frais d'acte et tous autres frais liés à cette acquisition seront supportés par la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (40) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Était représentée (1) : Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Absentes excusées (1) : Caroline CORDEBOEUF – Cécilia GRENET

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_02

Subvention au profit de l'Institut Médico-Educatif des Herbiers

Madame Cécilia GRENET quitte la salle ne prenant pas part au vote pour risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, santé et cohésion sociale, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que l'Institut Médico-Educatif (IME) des Herbiers sollicite l'octroi d'une subvention au titre de l'accueil d'un enfant ayant moins de 16 ans (âge scolaire) résidant sur la commune de Montaignu-Vendée.

Elle rappelle que depuis plusieurs années, la collectivité attribue aux IME qui en font la demande, une participation financière correspondant à la dotation « fournitures pédagogiques » et la dotation « activités péri-éducatives ». Cette participation vise à contribuer aux frais de scolarisation des enfants accueillis au sein de ces établissements, dans les conditions équivalentes à celles applicables aux élèves scolarisés dans les écoles de Montaignu-Vendée.

Par délibérations du Conseil municipal n°DEL20251125_07 en date du 25 novembre 2025 relative aux dotations scolaires – Fournitures pédagogiques et celle n°DEL20251125_08 en date du 25 novembre 2025 relative aux dotations scolaires – Activités péri-éducatives, les dotations scolaires établies pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques du premier degré de la commune s'élèvent pour l'année scolaire à :

- 53 € par élève pour la dotation « fournitures pédagogiques »,
- 23,30 € par élève pour la dotation « activités péri-éducatives ».

Ainsi, la subvention au profit de l'IME des Herbiers s'élèverait à 76,30 €.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le **15 JUL. 2026**

ID : 085-200081115-20260630-DEL20260630_02-DE

SLO

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Délibération du Conseil municipal n°DEL20251125_07 en date du 25 novembre 2025 relative aux dotations scolaires – Fournitures pédagogiques,
Vu la Délibération du Conseil municipal n°DEL20251125_07 en date du 25 novembre 2025 relative aux dotations scolaires – Activités péri-éducatives,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 76.30 € à l'Institut Médico-Educatif des Herbiers, selon les modalités définies dans la présente délibération,
- PROCÈDE au versement du montant à l'IME des Herbiers,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2026.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROULLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_03

Dotations « Activités péri-éducatives » – Ecole des Jardins – Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, santé et cohésion sociale, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la dotation « activités péri-éducatives » prend la forme d'une subvention versée aux écoles du 1^{er} degré de la commune, publiques et privées.

Elle précise que les activités péri-éducatives comprennent l'achat de matériel en lien avec les projets thématiques de l'école, les classes de découvertes, les sorties ainsi que le transport qui leur est inhérent.

Par délibération n°DEL20251125_08 en date du 25 novembre 2025, le Conseil municipal a décidé que la Dotation « Activités péri-éducatives » s'établirait ainsi :

- Un montant à l'élève de 23,30 € pour l'année 2026, basé sur le nombre d'enfants scolarisés dans l'école à la rentrée de janvier 2026 ;
- Une part fixe d'un montant de 798 € par école et par an.

Madame GRENET rappelle que la commune déléguée de Montaignu comptait jusqu'à récemment 4 écoles publiques : école maternelle des Jardins, école élémentaire des Jardins, école maternelle Jules Verne, école élémentaire Jules Verne.

Dans le cadre de la restructuration des écoles publiques de Montaignu, les 4 écoles ont fusionné en :

- Une école primaire Jules Verne, en 2024-2025
- Une école primaire Les Jardins, en 2025-2026

Afin de ne pénaliser aucune école primaire, la ville de Montaigu-Vendée a été actée que chaque école primaire recevrait deux parts fixes de la subvention pour les activités péri-éducatives, l'année de la fusion ainsi que l'année qui suit la fusion.

Au regard de ces dispositions et de l'historique communal, il est proposé d'accorder une deuxième enveloppe d'activités péri-éducatives à l'école des Jardins, correspondant uniquement à la part fixe de 798 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Délibération du Conseil municipal n°DEL20251125_07 en date du 25 novembre 2025 relative aux dotations scolaires – Activités péri-éducatives,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE de la dotation complémentaire de la part fixe pour l'école des Jardins, commune déléguée Montaigu, soit une dotation s'élevant à 798 €,
- PROCÈDE au versement du montant à la coopérative scolaire de l'école des jardins – Montaigu,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes à ce dossier,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget primitif 2026.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_04

Convention partenariale avec l'Education Nationale

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la Commission Education, santé et cohésion sociale, au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que dans le cadre du Projet Educatif du Territoire, adopté en 2024, un des objectifs principaux est la continuité et cohérence éducatives, qui sont améliorées parmi d'autres, par un travail partenarial entre les différents acteurs éducatifs (école, parents, gestionnaire temps périscolaires) sur les modalités de transfert de responsabilité entre les différents temps d'accueil de l'enfant.

Elle précise que dans ce cadre, la collectivité a sollicité les services de l'Education Nationale afin de créer les conditions qui permettraient de faciliter ce transfert de responsabilité. Directeurs des écoles publiques et directeurs d'ALSH ont travaillé conjointement afin de définir et clarifier les modalités et conditions de transfert de responsabilité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, y compris le temps méridien.

Le fruit de ce travail se traduit par la mise en place d'une convention partenariale qui détermine les règles d'organisation et de responsabilité concernant la prise en charge des élèves entre l'école et le périscolaire.

Cette convention vise à traiter particulièrement, mais pas exclusivement, les situations sensibles, à savoir :

- Enfant n'ayant pas de réservation journalière au service périscolaire
- Enfant participant aux Activités Pédagogiques Complémentaires lors des temps périscolaires

Il est donné lecture du projet de convention d'organisation des déplacements école-accueil périscolaire dans le cadre du transfert de responsabilité à la fin du temps scolaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la convention d'organisation des déplacements école-accueil périscolaire dans le cadre du transfert de responsabilité à la fin du temps scolaire,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE les termes de la convention d'organisation des déplacements école-accueil périscolaire dans le cadre du transfert de responsabilité à la fin du temps scolaire entre la ville de Montaigu-Vendée et les services de l'Education Nationale telle qu'annexée à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant s'y rapportant,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de prendre toute mesure utile y afférente.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43
Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlène BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Franckie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlène BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_05

Convention de mise à disposition de locaux pour l'activité jeunesse avec Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaignu

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidence en charge de la commission Education, santé et cohésion sociale au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière informe l'assemblée que la Ville de Montaignu-Vendée met à disposition de l'association Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaignu, un local pour l'activité jeunesse organisée par Terres de Montaignu et mise en œuvre par ladite association.

Elle précise que ce local, actuellement situé en centre-bourg de la Commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaignu, devra être libéré avant l'automne prochain afin de permettre la réalisation des travaux prévus dans le cadre du projet du Grand Logis.

Pendant la durée des travaux, la commune mettra à disposition les locaux suivants :

- Foyer des jeunes, situé rue des 2 rives, pour l'accueil des jeunes qui fréquentent le Fun Ado,
- Une partie de la salle de classe de l'ancienne école Les Maines, pour le stockage du matériel de l'association.

Cette convention de mise à disposition détermine les conditions d'occupation des locaux, les modalités d'utilisation, les obligations et responsabilités des parties. Elle est conclue pour une durée de deux ans avec possibilité de renouvellement tacite.

Il est donné lecture du projet de la convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'activité jeunesse et du stockage au profit de l'association Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaignu.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'activité jeunesse et du stockage pour l'association Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaigu,

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de locaux municipaux pour l'activité jeunesse et du stockage au profit de l'association Familles Rurales de Saint-Georges-de-Montaigu telle qu'annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout avenant s'y rapportant,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire d'accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de prendre toute mesure utile y afférente.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin, à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de Montaignu-Vendée, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel d'agglomération, 1 rue Henri-Joyau à Montaignu-Vendée, après convocation légale du 24 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Florent LIMOUZIN, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 24 juin 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 43

Quorum : 22

Étaient présents (41) : Isabelle BLAINEAU – Mickaël BONNEAU – Charlene BONNET – Alexandra BOURSIER – Didier BOUTIN – Guy BREMOND – Paul BROCHARD – Sabrina BROCHARD – Cédric CHAMPEAU – Pierre CHATELLIER – Antoine CHÉREAU – Anne-Cécile CHUPIN – Cyrille COCQUET – Delphine DAVID-GAUTHIER – Frankie DUGAST – Yvon DUGAST – Negat DUHAMEL – Ghislain DURAND – Cyrille DURET – Mikael FORGET – Virginie GILBERT – Fabienne GORRY – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Philippe HUCHET – Adeline LACHÉ – Yannick LARUADE – Florent LIMOUZIN – Elise MOLLET – Sophie MORNIER – Rémi NEVEU – Valérie PABOEUF – Laurence PELLETIER CARNUS – Aymeric PETIT – Laurent RAPIN – Richard ROGER – Caroline ROUILLIER – Nathalie SECHER – Geneviève SEGURA – Corinne TESSON – Mickaël YDIER

Étaient représentés (2) : Caroline CORDEBOEUF a donné pouvoir à Cécilia GRENET – Sophie LICOINE a donné pouvoir à Cédric CHAMPEAU.

Secrétaire de séance : Charlene BONNET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Jean De LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Mathéo BOISSELIER, Stagiaire au cabinet – Florence MARTIN, Directrice des affaires générales et juridiques – Nathalie MALIDIN, Assistance de direction – Amandine ROUSSEAU, Chargée des assemblées

Délibération n°DEL20260630_06

Tarifs des services de restauration scolaire et de l'accueil péri et extrascolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Cécilia GRENET, Vice-présidente en charge de la commission Education, santé et cohésion sociale au sein de la ville de Montaignu-Vendée.

Cette dernière rappelle que chaque fin d'année, le Conseil municipal adopte les différents tarifs qui s'appliqueront pour le produit des services à compter de l'année suivante (N+1). Ainsi, par délibération n°DEL20251125_24 en date du 25 novembre 2026, le Conseil municipal a fixé sa grille tarifaire pour l'année 2026 dans laquelle figurait les tarifs des services de restauration Scolaire et d'ALSH (accueil péri et extrascolaire).

Elle précise à l'assemblée que les tarifs des services ALSH et restauration scolaire gérés en régie devront être revus, pour une application à compter du 1^{er} septembre 2026. La modification du calendrier de révision des tarifs vient répondre à un besoin d'alignement au calendrier scolaire.

Les tarifs proposés prennent en compte les coûts de fonctionnement des services et des préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Au regard de cette réflexion, une augmentation de 2 à 4% des tarifs est proposée afin de couvrir les charges en lien avec l'inflation.

Grille tarifaire des services de restauration scolaire et de l'accueil péri et extrascolaire pour l'année scolaire 2026-2027 (à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027)

Restauration scolaire

TARIFS	
Repas enfants (prix unitaire)	
QF ≤ 500€	4.08 €
501 ≤ QF ≤ 700€	4,20 €
701 ≤ QF ≤ 900€	4,37 €
901 ≤ QF ≤ 1200€	4,75 €
1201 ≤ QF ≤ 1350€	4,85 €
1351 ≤ QF ≤ 1500€	4,92 €
1501 ≤ QF ≤ 1900€	5.06 €
1901 ≤ QF	5,17 €
Autres catégories (prix unitaire)	
Repas adultes	8,84 €
P.A.I. (panier repas fourni par les familles)	1,75 €

Accueil périscolaire

TARIFS appliqués en fonction du quotient familial	TARIFS 1 ^{ère} heure	TARIFS Au ¼ d'heures au-delà de la 1 ^{ère} heure
QF ≤ 500 €	2,68 €	0,67 €
501 ≤ QF ≤ 700 €	2,73 €	0,68 €
701 ≤ QF ≤ 900 €	2,83 €	0,71 €
901 ≤ QF ≤ 1 200 €	2,94 €	0,73 €
1 201 ≤ QF ≤ 1 350 €	3,04 €	0,76 €
1 351 ≤ QF ≤ 1 500 €	3,15 €	0,79 €
1 501 ≤ QF ≤ 1 900 €	3,26 €	0,81 €
1 901 ≤ QF	3,38 €	0,84 €

Accueil extrascolaire et accueil du mercredi

TARIFS appliqués en fonction du quotient familial	TARIFS Journée (9h-17h)	TARIFS A l'heure	TARIFS Au ¼ d'heure pour le pré et post-accueil
QF ≤ 500 €	8,64 €	1,08 €	0,27 €
501 ≤ QF ≤ 700 €	11,20 €	1,40 €	0,35 €
701 ≤ QF ≤ 900 €	13,60 €	1,70 €	0,42 €
901 ≤ QF ≤ 1 200 €	19,12 €	2,39 €	0,60 €
1 201 ≤ QF ≤ 1 350 €	20,32 €	2,54 €	0,63 €
1 351 ≤ QF ≤ 1 500 €	21,52 €	2,69 €	0,67 €
1 501 ≤ QF ≤ 1 900 €	22,80 €	2,85 €	0,71 €
1 901 ≤ QF	25,36 €	3,17 €	0,79 €

Il est précisé que :

- Pour les services « Accueil extrascolaire et accueil du mercredi ainsi que l'accueil périscolaire » : toute heure commencée est due,
- Pour les services « Périscolaires » après la première heure, tout ¼ d'heure commencé est dû,
- Pour toute sortie hors du territoire de Terres de Montaignu, une facturation supplémentaire sera appliquée sur la base d'un forfait 1 heure « accueil extrascolaire »
- L'alimentation est incluse.

Les enfants accueillis dans le cadre de dispositifs d'Aide Sociale à l'Enfance bénéficient de la tarification sur la base du tarif QF ≤ 500€.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Considérant la grille tarifaire des services de restauration scolaire et de l'accueil péri et extrascolaire pour l'année scolaire 2026-2027

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** les tarifs des services de restauration scolaire et de l'accueil péri et extrascolaire pour l'année scolaire 2026-2027 tels que présentés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
10 juil. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.